



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'alimentation –Pôle phytosanitaire

Cellule certificat et agrément phytopharmaceutique

Dossier suivi par : G.FOURNIER
Tél. : 01 41 73 48 17 / 01 41 73 48 00
Courriel : ppp.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

N/ Réf. : 11400211
V/ Réf. : SIREN 662 043 116

OFFICE NATIONAL DES FORETS
2 AVENUE DE SAINT MANDE
75012 PARIS 12

Rungis, le 5 MAI 2014

Objet : Transmission du certificat d'agrément pour la pratique d'une activité liée aux produits phytopharmaceutiques

AGREMENT D'ENTREPRISE EXERÇANT UNE ACTIVITE D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références réglementaires :

- Articles L254-1, L254-21, R254-1 à 7 puis R254-15 à 19 et R.254-3 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) relatifs la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Monsieur,

Pour faire suite à l'actualisation de votre dossier d'agrément en date du 31 mars 2014, vous trouverez ci-joint le nouveau certificat d'agrément de votre entreprise pour l'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques.

Je vous précise que ce dernier est octroyé sans limitation de durée, sous réserve d'une part, de la transmission de la copie de l'attestation de la souscription à une police d'assurance annuelle, couvrant la responsabilité civile professionnelle de votre entreprise et de(s) l'établissement(s) secondaire(s) couvert(s) par le présent agrément, qui devra me parvenir avant la date d'expiration du contrat en cours, conformément aux dispositions de l'article R254-19 du CRPM.

Par ailleurs, je tiens à souligner que vous avez l'obligation de notifier à l'administration dans un délai de trente jours selon les dispositions de l'article R.254-18 du CRPM tout changement survenu au sein de votre entreprise susceptible de remettre en cause les conditions de délivrance de l'agrément (statut juridique, raison sociale, adresse, certifié, assurance annuelle...).

De plus, je vous rappelle que s'il apparaît, lors d'un contrôle, que les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou que l'obligation de notification n'a pas été respectée, les dispositions de l'article R.254-27 du CRPM en prévoient le retrait. La constatation de l'infraction relative au non respect des conditions exigées lors de la délivrance de l'agrément peut aboutir, selon les dispositions de l'article L.254-12 du CRPM à une sanction pénale de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

.../...

TOUT COURRIER DOIT ÊTRE ENVOYE A L'ADRESSE CI-DESSOUS
DRIAAF-SRAL-Pôle phytosanitaire – Cellule certificat et agrément phytopharmaceutique
10, rue du Séminaire – 94516 RUNGIS CEDEX – Tél : 01.41.73.48.00 – Fax : 01.41.73.48.48
Courriel : ppp.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Enfin, je vous informe que votre organisme est enregistré dans notre fichier informatique GEUDI auquel vous avez un droit d'accès conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et publié sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture à l'adresse <http://e-agre.agriculture.gouv.fr/>.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région, par subdélégation
Le chef du service régional de l'alimentation



Yves DOUZAL



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale,
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'alimentation – Pôle phytosanitaire

Cellule certificat et agrément phytopharmaceutique

AGREMENT D'ENTREPRISE EXERÇANT UNE ACTIVITE D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références réglementaires :

- Articles L254-1, L254-21, R254-1 à 7 puis R254-15 à 19 et R.254-3 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Arrêtés du 25 novembre 2011 relatifs aux référentiels de certification prévus à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime « organisation générale », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels, pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques » et pour l'activité « conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application ».

Entreprise

N° SIREN :	662 043 116
Raison sociale	OFFICE NATIONAL DES FORETS
Située à	2 AVENUE DE SAINT MANDE 75012 PARIS 12

Etablissements secondaires couverts par le présent agrément : voir annexe jointe

Numéro d'agrément : IF00267

L'agrément de l'entreprise est octroyé sans limitation de durée sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Fait à Rungis le 5 MAI 2014

Pour le Préfet de région, par subdélégation
Le chef du service régional de l'alimentation



Yves DOUZAL

SIRET	ENSEIGNE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
66204311600323	ONF DIRECTION TERRITORIALE ALSACE	14 RUE DU MARECHAL JUIN	67084	STRASBOURG
66204311603020	ONF DIRECTION TERRITORIALE CENTRE OUEST	100 BD DE LA SALLE BP 18	45760	BOIGNY SUR BIONNE
66204311601198	ONF DIRECTION TERRITORIALE LORRAINE	5 RUE GIRARDET CS 5219	54052	NANCY
66204311600489	ONF DIRECTION TERRITORIALE RHONE ALPES	143 RUE PIERRE CORNEILLE	69421	LYON
66204311600802	ONF DIRECTION REGIONALE DE LA REUNION	DOM DE LA PROVIDENCE	97488	ST DENIS
66204311603731	ONF DIRECTION TERRITORIALE DE BOURGOGNE	11 C RUE RENE CHAR	21000	DIJON
66204311601453	ONF DIRECTION TERRITORIALE ILE FRANCE NORD OUEST	BOULEVARD DE CONSTANCE	77300	FONTAINEBLEAU
66204311601305	ONF DIRECTION TERRITORIALE MEDITERRANEE	46 AVENUE PAUL CEZANNE	13098	AIX EN PROVENCE
66204311601107	ONF DIRECTION TERRITORIALE SUD OUEST	23 B BOULEVARD BONREPOS	31000	TOULOUSE

